

Formation

# Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne

19/12 – 09/01 – 23/01 – 1 jr février –  
lieu à définir (VAR)

Formation certifiante n°RS5944

**Objectifs de la formation** : être en mesure de réaliser le chiffrage de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne pour réaliser en autonomie son prévisionnel

**Public visé** : Porteur.ses de projet agricole, cotisants solidaires

**Pré-requis** : Pas de pré-requis

**Coût de la formation** : 840 € pour 28 heures (4 jours)

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

CPF et AIF : formation éligible – devis sur demande

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) et le [règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site  
<https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation** : 4 jours (28 heures) / 9h00 à 17h00 – 5 à 8 stagiaires / Repas tiré du sac le midi. Apporter son ordinateur personnel

Une **attestation de formation** sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
mail : [contact@ardearpaca.org](mailto:contact@ardearpaca.org)

N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)



# Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne

19/12 – 09/01 – 23/01 – 1 jr février – lieu à définir (VAR)

## Programme de la formation

**Intervenante** Oriane Mertz, formatrice en chiffrage-gestion à l'ARDEAR PACA

### J1 – Les étapes méthodologiques de chiffrage d'un projet

- Présentation et tour des attentes, objectifs et besoins
- Les outils du prévisionnel, étapes du chiffrage et retroplanning, schématisation du projet
- Le chiffrage de la production et les références technico-écoss

### J2 – Les 3 outils essentiels

- Plan de financement : évaluation des besoins et des ressources mobilisables (investissements, trésorerie)
- Le compte de résultat et bilan : méthodes de construction
- Rappel sur les statuts juridiques sociaux et fiscaux et leurs impacts (selon les besoins des stagiaires)

### J3 – Le plan de trésorerie et les indicateurs

- Plan de trésorerie et critères d'analyse
- Indicateurs de performance et de viabilité
- Comptabiliser le temps de travail de son projet : objectifs, répartition, évaluation du besoin en main d'œuvre

### J4 – Faisabilité et viabilité du projet

- Articulation entre les outils, analyse globale du projet
- Mise en place d'un plan d'action
- Bilan de formation

## Modalités pédagogiques :

Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, témoignages.

## Modalités d'évaluation :

Les compétences acquises sont évaluées par un jury d'évaluation (composé à minima d'un.e formateur.trice et d'un.e paysan.ne), sur la base du rendu d'un projet chiffré (description et analyse du projet, plan de financement, compte de résultat et prévisionnel de trésorerie) sous un mois après la formation.

## Renseignements et inscriptions

Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org

**Inscription jusqu'au 09 décembre 2024**

## Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

97 % de satisfaction sur les formations chiffrage  
Taux d'obtention du certificat en 2023 : 80 %

## CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

## ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

